

Antoine Juvillet

8

de cette paroisse d'autre part; ne s'étant
déclaré aucun empêchement au dit maria-
ge, nous curé soussigné, avons reçu leur mutuel
consentement de mariage et leur avons
donné la bénédiction nuptiale, en pré-
sence de Louis Heuward et Léon Mondoux
pères des contractants, le dernier, et les
contractants, ont signé avec nous. Lecture
faite Theophil Menard. Léon Mondoux.
Alphilia Mondoux, Séchatain, P.C.

L'acte ci haut a été assermenté, devant moi,
à Thurso, le 18 juillet 1909, par le soussigné, le

contractant *Lucien*

Theophil Menard
Séchatain, P.C., Commissaire.

B. 25,
Marie, Estelle.
Martin.

Le trente juin, mil huit cent quatre vingt
douze, nous curé soussigné, avons baptisé
Marie Estelle, née la veille, fille légitime
de Félix Martin, et de Léonia Sellers
de cette paroisse. Le parrain a été Henri
Martin, et la marraine Ethel Fraser, sœur et
soeur de l'enfant, qui ainsi que le père ont
signé avec nous. Lecture faite.

F. J. Martin Henri Martin.

Ethel Fraser, Séchatain, P.C.

Cet acte a été assermenté devant moi, à Ottawa
le 1er juin, 1909, par le soussigné, père
de l'enfant.

F. J. Martin Séchatain, P.C., Commissaire.

M. 17.

Alphonse Raby
Melanie Lafebvre.

Le cinq juillet, mil huit cent quatre vingt
douze, en la publication d'un ban de ma-
riage, faite par nous, au prône de notre messe
paroissiale, ou aussi la dispense des deux autres
bans, accordée par nous, en vertu d'un pou-
voir à nous concédé par Mgr. J. T. Ruhamel
Archevêque d'Ottawa entre Alphonse Raby
cultivateur fils majeur de Hyacinthe Raby
et de Caroline Lacombe, de cette paroisse.